



TALLOIRES-MONTMIN

LAC D'ANNEYCY- MASSIF DE LA TOURNETTE

FRANCE

ARR.POL n° 45-2019

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de TALLOIRES-MONTMIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-28 / L 2112-1 / L 2112-2 / L 2113-2 relatifs aux pouvoirs de police du maire,

Vu le code de la route et notamment son livre IV,

Vu la demande présentée par Mme DE SOUSA, société « GFTP », en vue de réaliser des travaux de réparations sur le réseau télécom sur la commune de Talloires-Montmin

Considérant que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de réglementer l'accès à la circulation sur le secteur concerné :

ARRETE

Article 1 : Dans la période du 23 avril 2019 au vendredi 31 mai 2019, la circulation des véhicules sera régulée par feu tricolore ou alternat manuel sur les secteurs suivant :

- 333 route de l'Egalité
- 97 rue André Theuriet
- 190 sur le Vivier
- 301 sur le Vivier
- 331 route du Vivier,

Afin de permettre à la société « GFTP » de réaliser des travaux de réparations sur le réseau télécom sur la commune de Talloires-Montmin

Article 2 : Sur la zone de travaux citée dans l'article 1, la vitesse de circulation sera limitée à 30km/h excepté le cas où celle-ci est déjà règlementée pour une vitesse inférieure.

Article 3 : La signalisation et le balisage seront mis en place par l'entreprise chargée des travaux.

Article 4 : Mr le Brigadier-Chef Principal de police municipale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Copie de cet arrêté sera transmis pour information :

- à Mme DE SOUSA, société GFTP
- à Mr le Commandant de gendarmerie de FAVERGES,
- Monsieur le Procureur de la République et affiché en mairie

Fait à TALLOIRES-MONTMIN,
Le 15 avril 2019

Jean FAVROT,
Maire.

MAIRIE

27 rue André Theuriet - 74290 TALLOIRES-MONTMIN
Tél : 04 50 66 76 54 Fax : 04 50 60 77 73 mail : commune@talloires.fr
Site internet : www.talloires.fr

